



Comparaison et résumé des mesures fédérales vs. Cantoniales pour le sport

Etat dès le 19 janvier 2021

	Normes suisses (CH)	Normes fribourgeoises (FR)
	Enfants et jeunes < 16 ans	Enfants et jeunes < 16 ans

Sport populaire		
Activités sport. avec contacts	Autorisées	Autorisées
Compétitions	Interdites	Interdites
Entraînements à l'intérieur	Aucune restriction	Aucune restriction
Entraînements à l'extérieur	Aucune restriction	Aucune restriction

Sport scolaire		
Sport scolaire obligatoire	Aucune restriction	Aucune restriction jusqu'en 8H. À partir de la 9H, port du masque obligatoire (sauf en extérieur)
Sport scolaire facultatif	Aucune restriction	Aucune restriction jusqu'en 8H. À partir de la 9H, port du masque obligatoire (sauf en extérieur)

	Normes suisses (CH)	Normes fribourgeoises (FR)
	Jeunes et Adultes > 16 ans	Jeunes et Adultes > 16 ans

Sport populaire		
Activités sport. avec contacts physiques	Interdites	Interdites
Compétitions	Interdites	Interdites
Entraînements à l'intérieur	Interdits	Interdits
Entraînements à l'intérieur locaux spacieux (au minimum 15 m2 par personne / 10m2 pour les sports stationnaires comme le yoga et le spinning)	Interdits	Interdits
Entraînements à l'extérieur	1.5m ou masque	1.5m ou masque
	Maximum 5 personnes (y compris entraîneur)	Maximum 5 personnes (y compris entraîneur)

Sport scolaire		
Sport scolaire obligatoire		Groupe classe et masque (pas d'activités sportives avec contacts)
Sport scolaire facultatif		Maximum 5 personnes

	Normes suisses (CH)	Normes fribourgeoises (FR)
Installations sportives		
Salle de musculation en Fitness	Fermé	Fermé pour le public (seul. Écoles, activités jeunes <16 ans et élites)
Salle de cours de Fitness	Fermé	Fermé pour le public (seul. Écoles, activités jeunes <16 ans et élites)
Piscines	Fermé	Fermé pour le public (seul. Écoles, activités jeunes <16 ans et élites)
Patinoires	Fermé	Fermé pour le public (seul. Écoles, activités jeunes <16 ans et élites)
Infrastructures sportives	Fermé	Fermé pour le public (seul. Écoles, activités jeunes <16 ans et élites)
Infrastructures en plein-air	Ouvert (excepté patinoires artificielles)	Ouvert (excepté patinoires artificielles)

Elite - Sports individuels		
Définition sport d'Elite	Appartenir à un cadre national d'une fédération sportive (conformément aux directives de Swiss Olympic)	Appartenir à une équipe nationale ou un cadre national. Etre en possession d'une carte Swiss Olympic : Or, Argent, Bronze, Elite ou talent national.
Entraînements individuel	OK	Autorisé
Entraînements en fitness	OK	A titre individuel, en groupes max. 15 personnes ou équipes de compétition fixes
Entraînements en groupe	Maximum 15	maximum 15 ou équipes de compétition fixes

	Normes suisses (CH)	Normes fribourgeoises (FR)
Compétitions	Pour le sport individuel ou en groupe (nombre ouvert) possible. Attention à la capacité de l'infrastructure.	Pour le sport individuel ou en groupe (nombre ouvert) possible. Attention à la capacité de l'infrastructure.
Masque	Pas d'obligation	Pas d'obligation

Sport professionnel		
Définition du sport majoritairement professionnel	Les activités d'entraînement et matches d'équipes appartenant à une ligue majoritairement professionnelle	Toutes les équipes féminines et masculines des plus hautes ligues de football, de hockey sur glace, de handball, de volleyball, de basketball et d'unihockey. Ainsi que les équipes masculines de ligue B de football et de hockey sur glace. Relève : Equipes de football de moins de 21-18-17 ans qui jouent dans les ligues nationales et équipes de hockey sur glace de moins de 20-17 ans (Elites) qui jouent dans le championnat national.
Entraînements	OK en tant qu'équipe effective	En équipes de compétition fixes
Entraînements de condition physique	OK	Individuel ou en équipes de compétition fixes
Compétitions	Autorisées	Autorisées
Masque	Pas d'obligation	Pas d'obligation

	Normes suisses (CH)	Normes fribourgeoises (FR)
Manifestations sportives pour le sport professionnel		
Spectateurs (athlètes et staff non compris)	Sans public	Sans public

Aucune restriction ou restreinte

Avec des directives sur les mesures de protection

Pas autorisé ou restrictions sévères sur la forme de l'activité